



**DECISION  
ACCEPTANT LES DONS  
DE MONSIEUR ROBERT IRRIBARIA  
AU PROFIT DU MUSEE DE ROYAN**

---

**HT/SM  
D SG N° 09/046**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008, intervenue pour l'application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du conseil municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 mars 2008 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU l'arrêté ASG n° 08.0333 en date du 31 mars 2008, rendu exécutoire le 1<sup>er</sup> avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- d'accepter les dons de Monsieur Robert IRRIBARIA 39 boulevard de Cordouan 17200 ROYAN inventoriés au Musée de Royan sous les numéros :

**E MR.2008.3.1** : guide touristique de Royan 1954 Syndicat d'Initiative

**E MR.2008.3.2** : 1 billet de one dollar n° y91033384 A avec inscription « ce dollar a payé la guerre juive »

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 11 mars 2009

Fait à Royan, le 4 mars 2009  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT